

—C'est presque une position sociale de nos jours, de parler français à la perfection.—J. Novicov.

LE MADAWASKA

—Il n'est pas de plus grande gloire que de combattre pour la langue de la patrie.—Jean Dorat.

J.-G. BOUCHER, éditeur-proprétaire.

ABONNEMENT: Canada \$2.00 Etranger \$2.50

Rédigé en collaboration.

Faits d'Actualité

LA ROUTE TRANS-CANADA ET L'IDEE NOUVELLE DE M. PERREAULT

A la suite d'une pression faite par différents corps publics de la région du Bas St-Laurent, l'hon. J.-E. Perreault, ministre de la voirie de Québec, spécifie aux journaux que des démarches seront faites pour dévier, dans la province de Québec et le Nouveau-Brunswick, la route Trans-Canada.

Le plan tracé par les autorités fédérales, de concert avec le ministère de la voirie de Québec, spécifie que la route trans-Canada descend jusqu'à Rivière-du-Loup, traverse la région de Témiscouata jusqu'à Edmundston. Au Nouveau-Brunswick, le gouvernement a décidé par un ordre-en-conseil, que cette route irait d'Edmundston à St-Jean, en suivant la vallée de la rivière St-Jean, puis jusqu'à Moncton et Amherst.

L'hon. M. Perreault annonçait donc, ces jours derniers, que ce plan sera changé si la province du Nouveau-Brunswick consent à faire de même. Par le nouveau plan, la route Trans-Canada se prolongerait de Rivière-du-Loup jusqu'à Mont-Joli pour descendre par Val-Brillant, Amqui et Matapédia jusqu'à Campbellton, ce qui augmenterait la longueur de cette route dans Québec de 150 milles, à un coût additionnel de \$500,000.

Au Nouveau-Brunswick, le prolongement serait d'environ 100 milles de plus et entraînerait une dépense supplémentaire de \$250,000.

On se demande tout d'abord quels seraient les avantages du projet de M. Perreault. Celui-ci les a fournis aux journaux et nous les reproduisons du "Canada" du 25 janvier. Cette route, dit le ministre, est construite et ne demanderait que des améliorations — surface, clargissements, améliorations de courbes, etc., tandis que la route proposée par le fédéral est pratiquement nouvelle.

Le ministre de la voirie n'est certes pas familier avec la route Rivière-du-Loup-Edmundston. Cette route existe et est en bonne condition. Les automobilistes qui parcourent la distance de 78 milles qui séparent ces deux villes, en deux heures, parfois moins, lorsque l'officier Potvin n'est pas dans les alentours, sont là pour le témoigner. Cette route est construite et, avec les améliorations que suggère l'honorable ministre: surface clargissement, améliorations de courbes, etc., elle serait aussi parfaite qu'on peut l'exiger et plus courte de 150 milles que celle qu'il propose.

La grande majorité des automobilistes qui, en toute logique cherchent la route la plus courte entre deux points, question d'économie de temps et d'argent, ne goûteront guère le nouveau projet.

Et de plus, le ministre est-il bien sincère lorsqu'il dit que la route à laquelle il s'oppose aujourd'hui, est pratiquement nouvelle. Pourquoi le village de Cabano a-t-il fait des travaux permanents sur la route qui le traverse? Pourquoi, à la veille des dernières élections provinciales, a-t-on commencé des travaux importants pour redresser plusieurs courbes dans la paroisse de Ste-Rose-du-Dégel et ailleurs? Ces travaux n'auraient-ils pas, par hasard, été faits en profitant des subsides fédéraux accordés pour la construction de la route Trans-Canada?

L'hon. M. Perreault ajoute, de plus, que la vallée de la Matapédia, pour le tourisme, comme la rive du fleuve St-Laurent et celle de la baie des Chaleurs, offrent des avantages que l'autre route ne saurait procurer. Il en va de même aussi pour la chasse, la pêche, etc. Il nous ferait plaisir de connaître ces avantages, que le ministre a le soin de ne pas énumérer. Il ne s'agit certainement pas des beautés du paysage; si le lac Témiscouata, la rivière Madawaska et la rivière St-Jean n'ont pas en leur Blanche Lamontagne pour chanter, l'aspect pittoresque de leurs rives, ils n'en ont pas moins le témoignage des nombreux touristes et de multiples visiteurs qui louent hautement les beautés de ces régions.

Quant à la chasse et la pêche, l'argument de l'honorable ministre est encore fort discutable. Rares sont ceux qui songent à faire un voyage de chasse ou de pêche à Trois-Pistoles, Rimouski ou Ste-Flavie, à moins qu'ils ne soient amateurs de loches ou de harengs. Le gibier et le poisson de la région de Témiscouata, de Madawaska et de la rivière Tobique valent bien ceux de Val-Brillant, Causapscal et Matapédia. Et, après tout, nos gouvernements en sont-ils à construire des routes à coups de millions pour le plaisir des chasseurs et des pêcheurs?

Une conférence aura lieu, dit-on, entre les autorités des deux provinces pour discuter le nouveau projet. Que fera le nouveau député de Témiscouata, M. Morel, pour défendre le principe le plus élémentaire de la logique qui consiste à utiliser la route la plus courte pour se rendre d'un point à un autre, surtout lorsqu'il y a grande économie à le faire, et en même temps protéger les intérêts de ses électeurs? Au lendemain de son élection, représentant d'un comté pour la première fois, partisan d'un gouvernement qui a dû lui faire faire bien des promesses, M. Morel ne peut rester inactif et voir ses amis les députés du bas St-Laurent lui enlever une partie de son fromage en causant une dépense supplémentaire d'un demi million de dollars à sa province. Sans doute, ses protestations seront appuyées largement par toute la population de son comté.

Quant à nous du Nouveau-Brunswick, nous ne pouvons faire autre chose, pour le moment, que de nous fier à la parole de l'hon. M. Stewart, ministre des Travaux publics qui écrivait le 2 novembre dernier à M. McLaughlin, secrétaire de la Chambre de Commerce de Campbellton:

G. N. TRICOOCHE

VARIETES

GRANDES MANOEUVRES ULTRA-MODERNES

Jusqu'ici, les exercices d'automne exécutés chaque année par les principales armées européennes, et qu'on désigne populairement sous le nom de "grandes manoeuvres", ne mettaient en jeu que les troupes des différentes armées. Maintenant, hélas, il n'en est plus ainsi. Les opérations d'une guerre, malheureusement possible dans l'état de choses actuel, comprennent, on le sait, le bombardement par avions, et l'emploi des gaz asphyxiants. C'est là un fait brutal, déplorable, abominable même; mais pour lequel nous devons être préparés, tout en faisant des différentes nations à l'éliminer dans le plus bref délai possible. Il ne suffit pas d'avoir des organismes militaires destinés à lutter contre ces fléaux: il faut que la population civile soit exercée à se défendre. C'est pourquoi, en 1931, on a vu exécuter, en France et en Italie surtout, des grandes manoeuvres aériennes, auxquelles le public avait à participer. A Turin, par exemple, on a mobilisé, pour la défense simulée de la ville, les agents de police, pompiers, membres de la Croix Rouge, le service d'assistance municipale, etc., afin que tous fussent mis au courant de leur rôle éventuel. Il en fut de même à Pise, Florence, Bologne, Ferrare. En France, à Nancy, ce genre de manoeuvre a été fait sur une très grande échelle. Le 29 août, 1931, en particulier, pendant la nuit, on a simulé une attaque aérienne. L'approche des avions ennemis fut signalée, comme en guerre, par le tocsin, et par des sonneries. La population, avec un grand entrain, a observé les prescriptions militaires dans les opérations. Il est vraisemblable que ces mesures d'entraînement de la population civile s'étendront un peu à l'Angleterre, aux Etats-Unis et peut-être au Canada. George Nestler Tricoche.

"In reply to yours of October the 29th, I beg to state that the Trans-Canada was definitely routed through this province by the late administration, when the Hon. P. J. Veniot was Minister of Public Works. The routing as recommended by Mr. Veniot was approved by the Executive of the province of that time and an Order-in-Council passed, and is so recorded at Ottawa. Under these circumstances extra money was spent on this route, part of which was paid by the Dominion Government, and I do not think they would agree at Ottawa to changing the routing." (Sgd. D. A. Stewart, Minister of Public Works).

Dans le "Telegraph-Journal" en date du 27 janvier 1932, nous lisons une déclaration analogue de A. W. Barbour, sous-ministre des Travaux Publics.

La province a décidé par un ordre-en-conseil que la route Trans-Canada passerait par Edmundston, Woodstock, Fredericton, St-Jean et Moncton. Déjà les travaux de construction ont été entrepris dont 50% du coût est payé par le gouvernement fédéral.

Notre province irait-elle maintenant changer ses plans et entreprendre la construction d'une autre route, dans une autre partie de la province, sachant que cette nouvelle route sera de 100 milles plus longue, et coûtera un quart de million de dollars de plus?

Nous doutons que l'hon. M. Stewart et les autres membres du gouvernement soient disposés à se lancer dans une telle aventure, au moment où la province montre un déficit pour l'année dernière de plus de trois quarts de million au compte courant et une augmentation de la dette consolidée de près de quatre millions de dollars.

Il est, sans contredit, regrettable que toutes les paroisses du Dominion ne puissent être traversées par une route Trans-Canada. Mais chacun ne peut tout avoir; il faut en laisser aux autres. La Gaspésie a bien son boulevard Perron et les gens du Témiscouata ne s'en sont jamais plaints. Le comté de Restigouche a son boulevard qui relie Campbellton à St-Léonard; les habitants des autres comtés n'en sont pas jaloux.

Puisque les gouvernements, après avoir étudié les rapports de leurs ingénieurs, en sont venus jadis à une entente logique, pourquoi aujourd'hui forcer la main des ministres et leur extorquer des projets marqués du fer de l'intrigue politique.

On se demande comment il se fait que certains gens n'aient jamais songé à transporter le port de Québec dans leur région.

LES SIEGES ELECTORAUX ET LE DERNIER RECENSEMENT

En examinant les chiffres que nous fournit le dernier recensement de la population au Nouveau-Brunswick et le nombre de députés pour chaque comté, à la Législature provinciale, on constate facilement qu'il est temps de faire une distribution plus équitable des sièges électoraux.

Si nous divisons la population totale de la province, 408,219 habitants, par le nombre de sièges électoraux, quarante-huit, nous trouvons que chaque député devrait représenter environ 8,500 personnes.

Dans le tableau suivant nous montrons la population de chaque comté avec le nombre de députés pour chacun de ces comtés, en ajoutant en dernière colonne le nombre de députés que chaque comté devrait avoir à notre humble avis:

Comtés	Population	Députation actuelle	Députation suggérée
Saint-Jean	61,613	6	7
Westmorland	57,506	5	6
Gloucester	41,914	4	5
Northumberland	34,124	4	4
York	32,454	4	4
Restigouche	29,859	2	3
Madawaska	24,527	2	3
Kent	23,478	3	3
Charlotte	21,337	4	3
Carleton	20,796	3	3
Kings	19,807	3	2
Victoria	14,907	2	2
Queens	11,219	2	1
Albert	7,617	2	1
Sunbury	6,999	2	1
		48	48

Ainsi, comme nous le voyons, il ne semble pas logique que des comtés comme Albert et Sunbury aient chacun deux députés à la législature, tout comme Restigouche et Madawaska avec une population quatre fois plus grande.

Une répartition du genre de celle que nous suggérons rendrait justice à la population acadienne en lui donnant environ quinze députés. Le gouvernement de l'hon. M. Richards aura-t-il le courage de rendre justice à l'élément acadien qui compose plus d'un tiers de la population de la province et qui a contribué pour plus de la moitié de l'augmentation totale depuis dix ans? L'avenir nous le démontrera.

LE CONSEIL DE COMTE ET L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

Un de nos lecteurs nous écrit cette semaine pour attirer notre attention sur le fait que le Conseil municipal du comté de Madawaska a voté cette année la somme de \$250 pour envoyer des jeunes gens du comté suivre un cours agricole à Fredericton, l'automne prochain.

Il nous fait plaisir de souligner cet acte et de louer l'esprit pratique des conseillers. Ce subside en faveur de l'enseignement agricole fut inauguré l'an dernier et donna des résultats qui ont sans doute fait songer les autorités du département d'Agriculture de Fredericton.

Des vingt-six élèves qui suivirent les cours abrégés, l'automne dernier, il y en avait quatorze qui venaient du comté de Madawaska, donc plus que la moitié.

Le subside avait été accordé avec l'entente que les cours seraient donnés en français. Ils ne le furent pas; on se contenta de les faire interpréter par nos agronomes.

Pourquoi le département plaçait-il nos agronomes dans cette position d'infériorité? Si nos agronomes pouvaient interpréter les cours des agronomes de langue anglaise, n'auraient-ils pas pu donner eux-mêmes ces cours? La position de nos agronomes, si elle paraissait humiliante, n'en avait pas moins l'avantage de montrer qu'ils sont certes mieux préparés que leurs confrères de langue anglaise à servir les deux grandes races qui composent notre population. C'est de le subside demandé pour l'agrandissement et le perfectionnement de l'école d'agriculture de Fredericton.

Lors des derniers cours abrégés, les autorités du département d'Agriculture ont été à même d'apprécier l'intérêt que la population acadienne montre pour l'agriculture; cet intérêt a servi magistralement les vues du département lors de la visite de l'hon. M. Weir. Ses quinze élèves de langue française, le ministre d'Agriculture d'Ottawa n'aurait probablement pas accordé le subside demandé pour l'agrandissement et le perfectionnement de l'école d'agriculture de Fredericton. S'en rappellera-t-on?

Cette année le conseil de comté a voté la somme de \$250 pour aider à défrayer les dépenses des élèves qui iront étudier à Fredericton, l'automne prochain. Les conditions sont pratiquement les mêmes; les élèves devront être choisis par les curés des paroisses et l'agronome. Seulement les conseillers ont encore ajouté que le cours devra se donner en français.

Il sera sage de faire connaître cette décision au ministre d'Agriculture afin de lui donner tout le temps nécessaire pour l'organisation de ces cours.

Le salut de notre population acadienne réside dans l'agriculture, mais dans une agriculture raisonnée à laquelle on ne parviendra que par l'instruction agricole.

Gaspard BOUCHER.

Ville de St-Léonard

Avis de Législation

AVIS EST PAR LES PRESENTES DONNE que la ville de St-Léonard à la prochaine session de l'Assemblée Législative présentera un projet de loi autorisant la dite ville à émettre des obligations dans le but de se procurer de l'argent pour payer le coût de construction de rues et de trottoirs dans la dite ville, et aussi dans le but de payer le coût d'extension du système d'aqueduc dans la dite ville. Que les obligations émises ne dépasseront pas le montant de Quinze Milles (\$15,000) dollars payable en vingt (20) ans avec intérêt n'excedant pas six (6) pour cent. Dated at St-Léonard, N.-B., ce 26e jour de Janvier, A. D. 1932.

VILLE DE ST-LEONARD, Par J. B. Laplante, Secrétaire de Ville.

Town of St. Leonard

Notice of Legislation

NOTICE IS HEREBY GIVEN that the Town of St. Leonard at the next session of the Legislative Assembly will present a Bill authorizing the said Town to issue Bonds for the purpose of raising money to pay the costs of the construction of streets and sidewalks in said Town and also for the purpose of paying the costs of the extension of the water system in said Town. That the Bonds issued shall not exceed the amount of Fifteen Thousand (\$15,000) Dollars payable in twenty (20) years with interest not exceeding six (6) per cent. Dated at St. Leonard, N. B., this 26th day of January A. D. 1932.

TOWN OF ST. LEONARD, Per J. B. Laplante, Town Clerk.

(SEAL) 35-46v.



Avis de Législation

AVIS PUBLIC est par la présente donné que le Conseil-de-Ville de la ville d'Edmundston demandera à la prochaine Session de l'Assemblée Législative de passer les Actes suivants: 1 - Autoriser la ville d'Edmundston à émettre des débetures pour une somme n'excedant pas \$37,000, pour rembourser des dépenses faites pour pavage de rues et le développement du Fournir, et une somme supplémentaire de \$15,000 pour la Construction de Rues et de Trottoirs permanents. 2 - Ratifier l'entente avec la Municipalité de Madawaska pour une évaluation fixe de \$1,500,000 pour fins de comté. 3 - Amender le Chapitre 179 des Statuts Consolidés de la Province du Nouveau-Brunswick 1927 ayant trait à la tenue de l'Election Annuelle dans la ville d'Edmundston.

NOTICE OF LEGISLATION PUBLIC NOTICE is hereby given that the Town Council of the Town of Edmundston will apply at the next session of the Legislative Assembly for the passing of the following acts: 1 - To authorize the Town of Edmundston to issue Debentures in an amount not exceeding \$37,000 to refund Capital Expenditures made for Streets Paving and the Power Development and a further sum of \$15,000 for the Construction of Permanent Streets

and Sidewalks. 2 - To ratify the agreement with the Municipality of Madawaska for a fixed valuation of \$1,500,000 for County Purposes. 3 - To amend Chapter 179 of the Consolidated Statutes of the Province of New Brunswick 1927 with respect to the holding of the Annual Election in the Town of Edmundston. By Order of the Town Council THOMAS GUERRETTE Secretary-Treasurer. 5fs-21Jan.

Arome scellé dans le métal

LE THÉ "SALADA"

'Tout frais des plantations'

and Sidewalks. 2 - To ratify the agreement with the Municipality of Madawaska for a fixed valuation of \$1,500,000 for County Purposes. 3 - To amend Chapter 179 of the Consolidated Statutes of the Province of New Brunswick 1927 with respect to the holding of the Annual Election in the Town of Edmundston. By Order of the Town Council THOMAS GUERRETTE Secretary-Treasurer. 5fs-21Jan.

NOTICE OF SALE

To David Boulet, of the Parish of Clair, in the County of Madawaska, in the Province of New Brunswick, and Suzanne, his wife, and to all others whom it may concern: -

NOTICE IS HEREBY GIVEN that by virtue of a power of sale contained in a certain Indenture of Mortgage bearing date the 23rd day of June A. D. 1930 and made between David Boulet and Suzanne, his wife, of the first part, and Andrew Long of the second part, and duly recorded in Book T-4 at pages 346-347 at Number 30255 of the Madawaska County Records: -

THERE WILL BE SOLD for the purpose of satisfying the principal money and interest secured by the said mortgage, default having been made in the payment of the same as therein provided, at public auction in front of the Court House, in the Town of Edmundston, in the County of Madawaska, on Tuesday, the NINTH day of FEBRUARY, A. D. 1932, at the hour of twelve o'clock noon, all the lands and premises described in said Indenture of Mortgage as follows: -

"All that certain lot, piece or parcel of land and premises situate, lying and being in the Parish of Clair aforesaid, and bounded as follows, to wit: - in front by the highway road leading from Edmundston to Saint Francis, on the eastern side by land owned and occupied by James T. Clair; on the southern side and western side by land owned and occupied by Ligour Long, measuring in front or along the road seventy-two feet and at the rear or southern side seventy-two feet and containing twenty-seven square rods more or less."

Together with all the buildings, improvements and appurtenances to the said lands and premises belonging. Dated the 4th day of January, A. D. 1932. (Sgd.) Andrew LONG Mortgagee

(Sgd.) J. E. MICHAUD Solicitor for Mortgagee 5fs-14Jan.

TOGETHER with the buildings and improvements thereon and the privileges and appurtenances thereunto belonging or in any manner appurtenant. Dated this 4th day of December A. D. 1931. The Town of Edmundston, Mortgagee. Per: J. E. MICHAUD, Mayor, Thomas GUERRETTE, Town Clerk, Mortgagee. Plus MICHAUD Solicitor for Mortgagee. 5fs-14Jan.

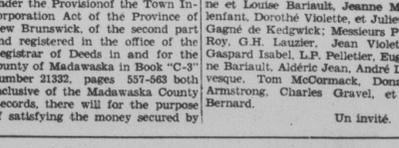
NOTICE OF SALE

To Heber R. Large of the town of Edmundston in the county of Madawaska and Province of New Brunswick, Telegrapher, and Kathleen I. Large his wife and to Levite R. Potras, assignee of Mortgages and Alma Potras his wife, and to all others whom it may concern: -

NOTICE IS HEREBY GIVEN that under and by virtue of a power of mortgage bearing date the 13th day of November A.D. 1920, and made between the said Heber R. Large and Kathleen I. Large his wife of the town of Edmundston in the county and Province aforesaid of the first part and the Town of Edmundston in the county and Province aforesaid, a Town duly incorporated under the Provision of the Town Incorporation Act of the Province of New Brunswick, of the second part and registered in the office of the Registrar of Deeds in and for the county of Madawaska in Book "C-3" number 2132, pages 557-563 both inclusive of the Madawaska County Records, there will for the purpose of satisfying the money secured by

Estient présents à cette soirée: M. et Mme Eli Levesque, Mesdames André Thériault, Patrice Jean, et Honorius Aubut; Miles Irène et Eva Savoie, Marguerite et Laurence Roy, Aimé Guimond, Eva Levasseur, Lily Sénéchal, Ella Lavoie, Ella Garant, Alberta Pelletier, Elmeline et Gertrude Jean, Lorette Lauzier, Jeanne et Louise Barriault, Jeanne Lenfant, Dorothe Violette, et Juliette Gagné de Kedgwick; Messieurs P.R. Roy, G.H. Lauzier, Jean Violette, Gaspard Isabel, L.P. Pelletier, Eugène Barriault, Aldéric Jean, André Levesque, Tom McCormack, Donald Armstrong, Charles Gravel, et T. Bernard. Un invité.

BELLE PORCELAINE ANGLAISE



DESSIN NOUVEAU Meilleur Gruau... Porcelaine Supérieure dans les paquets marqués "Chinaware"



QUICK QUAKER OATS

Cuit en 3 1/2 minutes après que l'eau a commencé à bouillir.